

## Arrêté n° I/B-2023-122

Fixant la liste des candidats admis à concourir au  
concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe  
session 2024

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code général de la fonction publique, livre III, titre II, chapitre V ;

Vu le Code des sports, livre II, titre II, notamment l'article L 221-3 disposant que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2005 fixant le programme des épreuves des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ; Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction

publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;  
Vu l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;  
Vu la Charte Régionale Occitanie ;  
Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la Région Occitanie ;  
Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;  
Vu le recensement des besoins prévisionnels effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de Gestion de la Région Occitanie ;  
Vu l'arrêté n° I/B-2023-42 en date du 13 avril 2023 portant ouverture du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024 ;  
Considérant que les dossiers d'inscription ont été déposés jusqu'au 29 juin 2023, cachet de la poste faisant foi.

## ARRETE

**Article 1 :** La liste des candidats admis à concourir au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe est arrêtée à 77 candidats répartis comme suit :

Externe : 47

Interne : 22

3<sup>ème</sup> concours : 8

**Article 2 :** Les candidats sont admis sous réserve d'avoir fournis à l'autorité organisatrice les pièces manquantes à leur dossier, au plus tard à la date de la première épreuve, soit le 23 janvier 2024.

**Article 3 :** Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 23 janvier 2024, à la Salle FLAMINGO, zone artisanale Terre de Camargue, rue des Marchands à Aigues-mortes. Les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve sont convoqués au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, 183 chemin du Mas coquillard 30900 Nîmes.

**Article 3 :** Les épreuves physiques et orales d'admission se dérouleront à compter du 22 avril 2024, à Nîmes ou ses environs. Les lieux de ces épreuves d'admission feront l'objet d'un arrêté ultérieur.

**Article 4 :** La Directrice Générale du Centre de Gestion du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 15 décembre 2023

Le Président

Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 18/12/2023

Publié le : 18/12/2023

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20231215-I-B-2023-122-AR  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

# Liste des candidats admis à concourir Par ordre alphabétique

## Concours externe d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe Session 2024

	Candidats	N° de dossier
1.	Madame AJDAINI Bassma Complet	17167
2.	Madame ALGANS Sophie Complet	17491
3.	Madame ANÉ Lucile Complet	17257
4.	Monsieur ASTRUC Jean-Philippe Complet	17484
5.	Madame BABOU Andrea Complet	17324
6.	Monsieur BELLEMERE Pierre Complet	17188
7.	Madame BENEDETTO Ambre Complet	17455
8.	Madame BERNARD Sophie Complet	17412
9.	Monsieur BLANC Tanguy Complet	17399
10.	Monsieur BOUCHER Benjamin Admis sous réserve	17507
11.	Monsieur BOURDEL Fabien Complet	17342
12.	Monsieur BRODET Loïc Complet	17425
13.	Monsieur CABANIS Bastien Complet	17238
14.	Madame CAILHOL Anne Complet	17314
15.	Monsieur CALVAGNAC Benjamin Complet	17397
16.	Monsieur CASANOVA Clément Complet	17361
17.	Monsieur CEBELIEU Loïc Complet	17199
18.	Monsieur CHARLES Aurélien Complet	17215
19.	Monsieur CURAN Rémy Complet	17359
20.	Monsieur DANTJOU Thomas Complet	17295
21.	Monsieur DIAZ Thomas Complet	17384
22.	Monsieur FABRE Mathieu Complet	17256
23.	Monsieur FAYOLLE Julien Complet	17339

Candidats		N° de dossier
24.	Monsieur FRISON Sébastian Admis sous réserve	17475
25.	Monsieur GALTIER Jeremy Complet	17453
26.	Madame GEMMET Lisa Complet	17481
27.	Monsieur GOMEZ Christophe Complet	17459
28.	Madame GRAPPIN Stéphanie Complet	17434
29.	Monsieur HENRI Pierre Complet	17169
30.	Madame JUNILLON Léa Complet	17435
31.	Monsieur KOHLER Martin Complet	17460
32.	Monsieur LALANNE Jean Complet	17250
33.	Monsieur LEJEAN Melvin Complet	17171
34.	Madame LOUDIG Severine Complet	17483
35.	Monsieur LYCURGUE Samuel Complet	17334
36.	Monsieur MANZOLI Raphaël Complet	17437
37.	Madame MATIGNON Anastasia Complet	17501
38.	Monsieur MAUREL Brice Complet	17287
39.	Madame MONNET Noémie Complet	17520
40.	Monsieur MROWINSKI Romain Complet	17163
41.	Monsieur NUMA Marvyn-Alix Complet	17432
42.	Madame PELISSIER Andréa Admis sous réserve	17278
43.	Monsieur PRADIER Jean-Charles Complet	17204
44.	Monsieur RODRIGUEZ Stephane Complet	17438
45.	Monsieur ROSSIGNOL Fabrice Complet	17479
46.	Madame SANCHEZ Lydia Complet	17440
47.	Monsieur SAUVESTRE Didier Complet	17193

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20231215-I-B-2023-122-AR  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

# Liste des candidats admis à concourir Par ordre alphabétique

## Concours interne d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe Session 2024

	Candidats	N° de dossier
1.	Monsieur ARNOUX Florent Complet	17164
2.	Monsieur BORG Yohan Complet	17360
3.	Monsieur COLLET Yves Complet	17486
4.	Monsieur DESCHAMPS Antoine Complet	17348
5.	Monsieur FALIU Frédéric Complet	17289
6.	Monsieur FOGERON Vincent Complet	17370
7.	Madame FRECHET Doris Complet	17341
8.	Monsieur HOURS Nicolas Complet	17198
9.	Monsieur HUARD Florian Complet	17306
10.	Monsieur KACI Sylvain Complet	17333
11.	Monsieur LANLY Gaetan Complet	17424
12.	Monsieur LENFANT Jean-Baptiste Complet	17242
13.	Madame MASSELLO Elodie Complet	17196
14.	Monsieur MONTORO Mickael Complet	17265
15.	Monsieur NARDIN Pierre Complet	17462
16.	Monsieur ROCQUEPLAN Cyril Incomplet	17405
17.	Monsieur ROQUES Roland Complet	17191
18.	Monsieur ROUSSON Nicolas Complet	17311
19.	Monsieur SEIMANDI Enzo Complet	17388
20.	Monsieur SPELETTE Pierre Complet	17326
21.	Madame TRAN DAI HIEU Valérie Complet	17260
22.	Monsieur VALLEJO CLIMENT Isaac Complet	17263



# Liste des candidats admis à concourir Par ordre alphabétique

## Troisième concours d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe Session 2024

	Candidats	N° de dossier
1.	Monsieur BERTHEZENE David Complet	17168
2.	Monsieur BONNET Armand Complet	17197
3.	Madame DI CRASTO Marion Complet	17165
4.	Madame FRECHARD Mathilde Complet	17362
5.	Madame GAYA Amandine Complet	17239
6.	Monsieur LAALEM Khaled Complet	17309
7.	Madame SAURAT Florence Complet	17504
8.	Monsieur SCHWOB Valentin Complet	17426

Accusé de réception en préfecture  
030-283000024-20231215-I-B-2023-122-AR  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023